



**RECU EN PREFECTURE**

Le 11 mars 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220302-D00673010-DE

## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 2 mars 2022**

**Le Conseil Municipal, convoqué le 23 février 2022, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence**

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Ordre de passage des rapports en séance :** 1, 2, 4, 3, 35, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 36

**Étaient présents à l'hôtel de Ville :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

**Étaient présents en visio-conférence :** Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Sadia GHARET, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN, M. André TERZO, Mme Marie ZEHAF

**Secrétaire :** M. Laurent CROIZIER

**Était absent :** M. Jean-Hugues ROUX

**Procurations de vote :** Mme Frédérique BAEHR à M. Nicolas BODIN, M. Guillaume BAILLY à Mme Claude VARET, Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN, Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Benoît CYPRIANI, Mme Julie CHETTOUH à M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Maxime PIGNARD, M. Cyril DEVESA à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Marie ETEVENARD à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Benoît CYPRIANI, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT, M. Aurélien LAROPPE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 3), Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Valérie HALLER, Mme Laurence MULOT à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, M. André TERZO à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI.

**OBJET :** 20. Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un emploi et suppression d'un emploi

Délibération n° 2022/006730

## Actualisation de la liste des emplois permanents, création d'un emploi et suppression d'un emploi

**Rapporteur : Mme Elise AEBISCHER, Adjointe**

	Date	Avis
Commission n° 1	17/02/2022	Favorable unanime

### Résumé :

Il appartient au Conseil Municipal de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement des services. Il est proposé l'actualisation de la Liste des Emplois Permanents suite à la création d'un emploi d'attaché de conservation (Archéologue) et la suppression d'un emploi d'assistant de conservation du patrimoine (Assistant scientifique) au sein de la Direction du Patrimoine Historique. Cette mise à jour concerne le budget annexe Archéologie Préventive.

### **I. Création d'un emploi d'attaché de conservation du patrimoine (Archéologue) et suppression d'un emploi d'assistant de conservation du patrimoine (assistant scientifique) au sein de la Direction du Patrimoine Historique**

#### **A / Contexte**

Le service commun d'Archéologie Préventive de Besançon comporte 3,5 ETP, dont le tableau suivant récapitule les missions et périodes portées par les archéologues, selon leur habilitation par l'État :

Directrice du Patrimoine Historique	½ ETP	responsable de diagnostic et de fouille - période médiévale, moderne et contemporaine
Archéologue	1 ETP	responsable de diagnostic et de fouille - période antique et médiévale
Archéologue responsable SIG	1 ETP	responsable de diagnostic et topographe - période médiévale
Assistant scientifique	1 ETP	responsable de diagnostic et céramologue - période antique et médiévale

Chaque archéologue du service est habilité par l'État à être responsable de diagnostic et/ou de fouille archéologique.

Actuellement, seul un ETP peut porter une responsabilité d'opération de fouilles.

Les opérations de fouilles sont génératrices de recettes pour le service contrairement aux diagnostics. Le plan de charge du service s'accroît considérablement. De nombreuses opérations simultanées nécessitent donc de disposer de plusieurs agents en capacité d'endosser la responsabilité d'une fouille archéologique. Entre autres exemples de chantiers à venir dès 2022, la création de points d'apports volontaires de déchets en centre-ville (De Lattre de Tassigny, mairie, Granvelle...), la fouille de la Grande Bibliothèque (d'une durée de 6 mois), les études archéologiques du bâti (Notre-Dame), les réseaux de la rue de la République, potentiellement d'autres chantiers dont les futurs aménagements du quartier Saint-Jacques.

## **B / Evolution envisagée**

Il est proposé de créer un emploi d'attaché de conservation du patrimoine (Archéologue), catégorie A, de la filière culturelle, grade de référence attaché de conservation du patrimoine, à temps complet et de supprimer un emploi d'assistant de conservation du patrimoine (assistant scientifique), de catégorie B, grade de référence assistant de conservation du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe dans les effectifs permanents de la Ville de Besançon :

Cet emploi financera un poste affecté à la direction du Patrimoine Historique, et aura pour missions :

- d'organiser la direction d'opérations d'archéologie préventive
- de coordonner les chantiers et les relations avec les partenaires du service (services internes, S.R.A., Inrap, aménageurs)
- de gérer la chaîne des opérations archéologiques qui lui sont confiées (depuis la phase terrain et ses choix méthodologiques jusqu'à la phase rapport et la conception-programmation de thématiques d'études et de recherches envisageables)
- d'apporter son expertise sur les études ou les chantiers concernés par sa spécialité
- de diffuser les actions du service (SIG archéologique, publications scientifiques, programmes de recherche)
- d'assurer la responsabilité du mobilier d'archéologie préventive du service commun d'archéologie
- d'exploiter des données issues de l'étude des mobiliers, en collaboration avec les responsables d'opérations et les spécialistes concernés
- de constituer des outils de gestion des collections archéologiques gérées par le service en tant qu'opérateur d'archéologie préventive
- de gérer le dépôt d'archéologie du service, l'inventaire, le classement et le suivi de mouvements internes et externes des collections archéologiques
- de développer et optimiser la gestion des collections en liaison avec les structures culturelles de la Ville (Musées) et les services déconcentrés de l'Etat (DRAC)
- d'effectuer des études archéologiques du bâti et développer une expertise sur les monuments historiques.

Dans l'hypothèse où le poste ne serait pas pourvu par un fonctionnaire, un agent contractuel pourra être recruté en application des articles 3-2, 3-3, 3-4 ou 3-5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (et à partir du 1<sup>er</sup> mars 2022, suite à la création du code de la fonction publique, en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique) et percevra une rémunération fixée en référence à un grade du cadre d'emploi des Attachés de conservation du patrimoine, ainsi que le régime indemnitaire afférent dans les conditions prévues par les délibérations en vigueur.

## **Liste des Emplois Permanents après mise à jour**

### **Tous budgets**

Filière Cadre d'emploi ou métier	Emplois ouverts	Emplois ouverts après évolution
Budget Principal	1991*	1991
BA Archéologie préventive	3	3
BA Forêts	7	7
<b>Somme :</b>	<b>2001*</b>	<b>2001</b>

\*LEP au 01/01/2022 : 1981 emplois ouverts + création de 10 emplois lors du CM du 27/01/2022, soit 1 991 emplois.

## **Budget Principal**

	Cat.	Emplois ouverts	Emplois ouverts après évolution
<b>Filière</b>			
<b>Cadre d'emploi ou métier</b>			
		1	1
<b>Emplois Fonctionnels</b>			
Directeur général adjoint	A	1	1
		233	233
<b>Filière administrative</b>			
Administrateurs Territoriaux	A	1	1
Attachés Territoriaux	A	60	60
Rédacteurs Territoriaux	B	82	82
Adjoints administratifs territoriaux	C	90	90
		456	456
<b>Filière animation</b>			
Animateurs territoriaux	B	37	37
Adjoints territoriaux d'animation	C	419	419
		167	167
<b>Filière culturelle</b>			
Conservateurs territor. de bibliothèques	A	2	2
Conservateurs territoriaux du patrimoine	A	8	8
Directeurs établ.ter.enseign. artistique	A	1	1
Attachés ter. de conserv. du patrimoine	A	15	15
Bibliothécaires territoriaux	A	12	12
Professeurs ter. enseignement artistique	A	12	12
Assist.Ter.Conserv.Patrimoine&Biblio	B	50	50
Assistants Territ. Enseign Artistique	B	4	4
Adjoints du patrimoine territoriaux	C	63	63
		152	152
<b>Filière médico-sociale</b>			
Médecins territoriaux	A	1	1
Puéricultrices territoriales	A	10	10
Cadres territoriaux de santé paramédicaux	A	2	2
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A	1	1
Infirmiers Terr. en Soins Généraux	A	1	1
Auxiliaires de puériculture territoriaux	C	136	136
Auxiliaires de soins territoriaux	C	1	1
		3	3
<b>Filière Médico-Technique</b>			
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	A	2	2
Techniciens Paramédicaux Territoriaux	B	1	1
		70	70
<b>Filière Sécurité (Police Municipale)</b>			
Chef de service de Police Municipale	B	6	6
Agents de police municipale	C	64	64
		129	129
<b>Filière Sociale</b>			
Assistants terr. socio-éducatifs	A	2	2
Educateurs terr. de jeunes enfants	A	29	29
Agents ter.spécialis. écoles maternelles	C	92	92
Agents sociaux territoriaux	C	6	6
		25	25
<b>Filière sportive</b>			
Conseillers ter.activités physiq.et sport.	A	4	4
Educateurs territoriaux des APS	B	21	21

		741	741
<b>Filière technique</b>			
Ingénieurs en chef territoriaux	A	1	1
Ingénieurs territoriaux	A	29	29
Techniciens territoriaux	B	48	48
Agents de maîtrise Territoriaux	C	85	85
Adjointes techniques territoriaux	C	578	578
		14	14
<b>Hors Filière</b>			
Assistants(es) maternels(les)		14	14
		1991	1991

### **Budget annexe Forêts**

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts	Emplois ouverts après évolution
		7	7
<b>Filière technique</b>			
Techniciens territoriaux	B	1	1
Adjointes techniques territoriaux	C	6	6
		7	7

### **Budget annexe Archéologie Préventive**

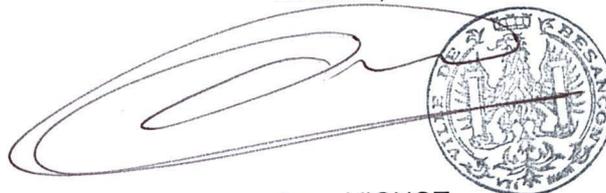
Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts	Evolution	Emplois ouverts après évolution
		3		3
<b>Filière culturelle</b>				
Attachés ter. de conserv. du patrimoine	A	2	+1	3
Assist. Ter. Conserv. Patrimoine et Biblio	B	1	-1	0
		3	0	3

**A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil Municipal :**

- **se prononce favorablement sur la création d'un emploi d'attaché de conservation du patrimoine (archéologue), grade de référence attaché de conservation du patrimoine, au sein de la Direction du Patrimoine Historique ;**
- **se prononce favorablement sur la suppression d'un emploi d'assistant de conservation du Patrimoine (assistant scientifique), grade de référence assistant de conservation du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe au sein de la direction du Patrimoine Historique ;**
- **se prononce favorablement sur la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins ;**
- **se prononce favorablement sur l'adoption de la mise à jour de la liste des emplois permanents tenant compte de l'ensemble de ces évolutions ;**

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi créé au sein de la Ville de Besançon, dans le cadre de la législation en vigueur (loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et à partir du 1<sup>er</sup> mars 2022, suite à la création du code de la fonction publique, en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique);
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Pour extrait conforme,  
La Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Anne VIGNOT'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal features a central emblem with a crown and two figures, surrounded by the text 'VILLE DE BESANCON' and 'Maire'.

Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstentions\*: 10

Conseillers intéressés : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.